IN FO DGFiP 31

2018 / 03
Du 2 mai 2018

SOMMAIRE : **Acompte prime de rendement 2018**

Acompte Prime de Rendement 2018

Ce versement d'acompte ne concerne que les agents de l'ex-filière fiscale non comptables jusqu'au grade d'inspecteur.

Le 9 avril dernier la DGFiP nous a informés de la mise en œuvre de la mensualisation de cette prime pour le corps des géomètres-cadastreurs, à compter de la paie de mai 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.

Aussi ces agents-là ne seront-ils plus concernés par le versement de l'acompte en juin prochain.

Il n'y a aucun changement quant aux modalités de versement de l'acompte de la prime de rendement de 2018 par rapport à l'année 2017.

L'acompte représente 50 % de l'attribution annuelle liquidée sur la base de la situation de l'agent au cours du premier semestre 2018.

Le paiement interviendra avec la paie de juin 2018.

Le solde sera versé en janvier 2019. Il sera alors effectué dans l'applicatif SIRHIUS.

Pour rappel le barème de la prime de rendement est au verso de cette page.

FO-DGFIP - Place Occitane - 31039 Toulouse Cédex
Tél / Fax : 05 61 26 59 45
fo.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr - http://www.fo-dgfip-sd.fr/031/

BAREMES DE PRIME DE RENDEMENT

Barèmes de PR mis en oeuvre à compter du 1er juillet 2014 pour les emplois des catégories B et C et à compter du 1er septembre 2014 pour les emplois de catégorie A

(Modifiés pour les agents B et C au 01/01/2017)

CATÉGORIES DE BÉNÉFICIAIRES	Hors RIF	RIF
Agents de catégorie A		
Inspecteurs des 11ème et 12ème échelon	5 920,42 €	6 353,90 €
Inspecteurs du 8ème au 10ème échelon	4 971,46 €	5 365,40 €
Inspecteurs du 1er au 7ème échelon	4 062,04 €	4 376,90 €
Personnels relevant du statut d'inspecteur spécialisé	4 062,04 €	4 376,90 €
Huissiers ***(1)*** des 11ème et 12ème échelon	5 523,21 €	5 862,99 €
Huissiers ***(1)*** du 8ème au 10ème échelon	5 416,30 €	5 749,72 €
Huissiers ***(1)*** du 2ème au 7ème échelon	4 062,04 €	4 340,42 €

Agents de catégorie B	Hors RIF	RIF
Contrôleurs principaux	3 828,76 €	4 064,54 €
Contrôleurs 1ère classe et contrôleurs 2ème classe àpartir du 7ème échelon	3 356,47 €	3 592,25 €
Contrôleurs 2ème classe du 1er au 6ème échelon	2 614,70 €	2 733,32 €
Géomètres principaux, géomètres	3 450,00 €	3 600,00 €
Techniciens géomètres à partir du 5ème échelon	3 150,00 €	3 300,00 €
Techniciens géomètres du 1er au 4ème échelon	2 850,00 €	3 000,00€

Agents de catégorie C	Hors RIF	RIF
Agent administratif principal et agent technique principal 1ère et 2ème classe	1 809,39 €	1 888,47 €
Agent administratif et agent technique	1 690,77 €	1 769,85 €

Dispositif spécifique pour les agents de catégorie B de la filière fiscale

Agents de catégorie B	Hors RIF	RIF
Contrôleurs principaux	75,23 €	81,70 €
Contrôleurs 1ère classe et contrôleurs 2ème classe à partir du 7ème échelon	65,53 €	72,00 €
Contrôleurs 2ème classe du 1er au 6ème échelon	23,49 €	23,49 €

FO-DGFIP - Place Occitane - 31039 Toulouse Cédex
Tél / Fax : 05 61 26 59 45
fo.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr - http://www.fo-dgfip-sd.fr/031/